

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023**

**126x23**

### **RETRAIT DÉLIBÉRATION** **N°117x22**

Par délibération N°117x22, en date du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a donné son accord pour désaffecter et déclasser des parcelles publiques communales impactées par le projet d'aménagement d'un demi-échangeur autoroutier de la société LAFARGE GRANULATS, afin de les transférer dans le domaine privé communal et pouvoir ainsi procéder à leur cession.

Or, les documents de division parcellaire ayant été affinés par le géomètre mandaté par la société, il convient de prendre en considération les nouvelles contenances des parcelles concernées.

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération N°117x22 du 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

- DÉCIDE de retirer la délibération n°117x223 du 30 juin 2022

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL